



195879 - Est-il obligatoire de laver l'intérieur des yeux dans le cadre des ablutions?

question

Dois-je me laver l'intérieur des yeux à l'aide de l'eau quand je fais mes ablutions?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

il n'est pas institué de laver l'intérieur des yeux dans le cadre des ablutions car c'est plutôt nocif. L'imam Chafii (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) dit à propos de la parole du Très-haut: **Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes...** je ne sache pas qu'on se soit opposé au fait que le visage dont le lavage est obligatoire se limite à l'extérieur du visage et ne s'étend pas à l'intérieur et qu'on n'ait pas à se laver les yeux ni à les asperger d'eau.» Extrait d'al-Oum (1/40).

Ibn Qoudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Certains de nos condisciples ont cité parmi les actes recommandés dans les ablutions le lavage de l'intérieur des yeux. Il a été rapporté qu'Ibn Omar était devenu aveugle en raison de la fréquence de l'introduction de l'eau dans ses yeux. Al-Qadi dit: «Cela n'est recommandé que quand on prend un bain, selon une précision faite par Ahmad à plusieurs endroits. C'est parce que les grandes ablutions sont plus exigeantes et elles s'appliquent à tous le corps compris les racines de cheveux touffus et les alentours des sourcils. L'intérieur des yeux relevant des parties du corps devant être lavées, qu'on en fasse au moins un acte recommandé à défaut de pouvoir en faire une obligation.

L'avis exact est que cet acte n'est recommandé ni dans le cadre des ablutions ni dans le bain rituel car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ne le fit pas et n'en donna pas l'ordre et il est de surcroît nocif. Ce qui est dit à propos d'Ibn Omar constitue un argument de sa désapprobation



car il y perdit la vue. Or tout acte qui fait craindre la perte ou l'affaiblissement de la vue et qui, de surcroît, ne s'appuie sur rien dans la loi, doit être interdit ou dans le moindre des cas réprouvé.»

Extrait d'al-Moughni (1/77).

Cela étant, il vous suffit de vous laver le visage sans introduire de l'eau dans vos yeux.

Allah le sait mieux.